



# BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## Bulletin officiel n° 38 du 15 octobre 2015

### Sommaire

#### Organisation générale

##### Actions éducatives

Prix Impulsions de l'administration innovante et Journées de l'innovation pédagogique - éditions 2016  
note de service n° 2015-170 du 13-10-2015 (NOR : MENG1500621N)

#### Enseignements primaire et secondaire

##### Concours

Trophée civisme et défense et Prix armées-jeunesse - édition 2015-2016  
circulaire n° 2015-160 du 8-10-2015 (NOR : MENE1522921C)

##### Actions éducatives

Concours national de la Résistance et de la Déportation - année 2015-2016 : modification  
note de service n° 2015-165 du 8-10-2015 (NOR : MENE1523554N)

#### Personnels

##### Tableau d'avancement

Accès à la hors-classe des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2016  
note de service n° 2015-161 du 1-10-2015 (NOR : MENH1522587N)

#### Mouvement du personnel

##### Nomination

Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale  
décret du 25-9-2015 - J.O. du 27-9-2015 (NOR : MENH1521016D)

##### Nomination

Directeur académique des services de l'éducation nationale  
décret du 25-9-2015 - J.O. du 27-9-2015 (NOR : MENH1521172D)

##### Nomination

Candidats admis au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2015  
arrêté du 8-10-2015 (NOR : MENH1500596A)

## Organisation générale

### Actions éducatives

#### Prix Impulsions de l'administration innovante et Journées de l'innovation pédagogique - éditions 2016

NOR : MENG1500621N

note de service n° 2015-170 du 13-10-2015

MENESR - SG / MMPL - DGESCO / DRDIE

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

---

La Semaine de l'innovation publique qui a lieu du 12 au 18 octobre 2015 est l'occasion cette année de coordonner deux initiatives nationales visant à valoriser l'engagement en faveur de l'innovation de la part des personnels du ministère.

#### L'appel à projet Impulsions

Le prix Impulsions de l'administration innovante a été créé en 2012 par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'objectif de ce prix est de récompenser les initiatives innovantes prises par les personnels du ministère dans le cadre de leurs missions.

L'édition 2016 du prix Impulsions aura comme thématique la relation à l'utilisateur, élément clé de la confiance et de la satisfaction des citoyens envers l'administration.

Tous les personnels de l'éducation nationale peuvent concourir, quel que soit leur métier ou leur lieu d'exercice : école, établissement scolaire, direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), centre d'information et d'orientation (CIO), services académiques, administration centrale...

Les inscriptions se dérouleront du 16 novembre 2015 au 22 janvier 2016 sur le site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) (<http://www.education.gouv.fr/cid65743/impulsions-le-prix-de-l-action-administrative-innovante.html>).

Le prix se déroulera en deux étapes : les jurys académiques et de l'administration centrale se réuniront pour instruction des dossiers et remise des prix au niveau local entre février et avril 2016. Les projets ainsi primés concourront automatiquement pour le prix national, dont la cérémonie de remise aura lieu en fin d'année scolaire 2016.

#### L'appel à projet Innovation pédagogique

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche organise la sixième édition de la Journée de l'innovation, le mercredi 30 mars 2016 à Paris. Cette journée a pour objectif de valoriser la capacité de recherche et d'innovation du système éducatif. Des professionnels expérimentés et des chercheurs de haut niveau sont invités à partager leur vision et leur expérience afin de les mettre au service du plus grand nombre. À cette occasion, des prix de l'Innovation seront remis à des équipes particulièrement engagées dans les domaines suivants :

- vers le nouveau collège 2016 ;
- les évolutions de l'école primaire ;
- la prévention du décrochage scolaire ;
- la réussite scolaire en éducation prioritaire ;
- les écoles et établissements innovants ;
- innovation, développement professionnel et recherche.

Le numérique est une pratique transversale à tous ces domaines et sera notamment valorisé dans les initiatives candidates.

Ainsi, un **appel national à projet est lancé à partir du 15 octobre 2015** ; il s'adresse à toute équipe des écoles du premier degré et des établissements du second degré ; il peut intéresser aussi des réseaux d'équipes ou des dispositifs innovants, coordonnés au niveau d'un bassin, voire d'une académie.

Sont recherchées des initiatives qui s'inscrivent dans un ou des domaines précités, souvent portées par une équipe, petite ou grande, et dont les effets sur les élèves sont déjà remarquables ou évalués.

L'équipe volontaire pourra télécharger en ligne le formulaire d'inscription sur le blog de l'innovation, Respire, <http://respire.eduscol.education.fr/eduinov/> et dans le même temps prendre contact avec le Cardie de son académie, pour l'accompagner dans sa démarche (mise en ligne sur Expérithèque, base nationale de l'innovation).

**Date limite de dépôt des dossiers : 15 janvier 2016.**

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Le secrétaire général,  
Frédéric Guin

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Florence Robine

## Enseignements primaire et secondaire

### Concours

#### Trophée civisme et défense et Prix armées-jeunesse - édition 2015-2016

NOR : MENE1522921C

circulaire n° 2015-160 du 8-10-2015

MENESR - DGESCO DEALD

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux présidentes et présidents, directrices et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école

La promotion de l'esprit et de la culture de défense au sein de la jeunesse est un élément essentiel du développement de la citoyenneté et du civisme, marqué notamment par le développement de l'éducation morale et civique, le « parcours citoyen » et la « Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République ». Deux concours, organisés respectivement par la commission armées-jeunesse et par l'association Cidan, visent à cette promotion autour de domaines variés : la mémoire, l'action sociale, l'éducation à la défense et à la sécurité nationale, les formes de coopération et d'engagement citoyen. Ils ont récompensé chaque année au moins un établissement d'enseignement ou des actions menées en liaison avec un établissement d'enseignement. Les deux concours sont distincts, et les équipes pédagogiques et établissements peuvent concourir aux deux, à la condition de présenter deux dossiers différents.

#### Trophée civisme et défense

L'association Civisme défense armée nation (Cidan) décernera à nouveau en 2016 le Trophée civisme et défense destiné à récompenser la meilleure réalisation dans le domaine de la citoyenneté et de la solidarité entre la société civile et les armées.

Le concours est notamment ouvert aux écoles et aux établissements scolaires et universitaires ainsi qu'aux associations.

Le Trophée est remis solennellement chaque année par le président de l'Assemblée nationale ou le président du Sénat. Le jury est présidé par un haut responsable de l'éducation nationale, recteur ou inspecteur général.

Les dossiers de candidature peuvent être retirés à partir d'octobre 2015 auprès de :

Cidan

9 ter rue Édouard Lefebvre

78000 Versailles

Tél : 09 51 83 10 69 et Tél/fax : 01 30 97 53 33

Courriel : [cidan@free.fr](mailto:cidan@free.fr) ; site Internet : [www.cidan.org](http://www.cidan.org) (dossier téléchargeable).

#### Prix armées-jeunesse

En 2016, la commission armées-jeunesse décernera le Prix armées-jeunesse destiné à récompenser des unités et organismes militaires pour des actions au profit de la jeunesse dans la perspective de la promotion de l'esprit de défense, réalisées en partenariat avec des établissements scolaires et universitaires mais également des collectivités territoriales et associations. Ce prix est remis chaque année par le ministre de la défense ou son représentant.

La **commission armées-jeunesse** est un organisme placé auprès du ministre de la défense, dont la mission est de favoriser la connaissance mutuelle entre la jeunesse et les forces armées, et comprenant des représentants des armées, des ministères concernés et d'associations de toutes sensibilités, représentatives de la jeunesse.

Les dossiers de candidature présentés par les unités militaires doivent concerner des actions menées au profit de la jeunesse, qu'il s'agisse d'information sur la défense, souvenir, histoire, activités autour des valeurs sportives, actions

préventives en matière de civisme ou toute activité créant un climat favorable aux liens entre la société civile jeune et le monde de la défense.

Les dossiers peuvent être retirés à partir d'octobre 2015 auprès de :

**Commission armées-jeunesse**

École militaire

1 place Joffre Case 20 - 75007 Paris

Tel : 01 44 42 32 05. Fax : 01 44 42 59 94

Courriel : [sec.gen.caj@defense.gouv.fr](mailto:sec.gen.caj@defense.gouv.fr)

Site Internet : [www.defense.gouv.fr/caj](http://www.defense.gouv.fr/caj) F

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,

Florence Robine

## Enseignements primaire et secondaire

### Actions éducatives

#### Concours national de la Résistance et de la Déportation - année 2015-2016 : modification

NOR : MENE1523554N

note de service n° 2015-165 du 8-10-2015

MENESR - DGESCO B3-4

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

---

Au règlement du Concours national de la Résistance et de la Déportation - année scolaire 2015-2016, défini par la [note de service n° 2015-091 du 12 juin 2015](#) (publiée au B.O.E.N. n° 25 du 18 juin 2015), sont ajoutés les textes ci-après :

**À la fin de l'article 1 :**

Les élèves des centres de formation d'apprentis concourent dans les catégories prévues pour les **lycéens** (catégories 1 à 3).

**À la fin de l'article 4.1 :**

Afin de tenir compte du calendrier spécifique de l'Alsace et de la Moselle selon lequel le 25 mars 2016 est un jour férié, la date des épreuves du Concours national de la Résistance et de la Déportation pour l'année scolaire 2015-2016 a été fixée au **jeudi 24 mars 2016**, pour les devoirs individuels, dans les départements du **Bas-Rhin**, du **Haut-Rhin** et de la **Moselle**. Les élèves du département de la Moselle composeront sur les sujets définis par la commission académique de **Strasbourg**.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Florence Robine

## Personnels

## Tableau d'avancement

## Accès à la hors-classe des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2016

NOR : MENH1522587N

note de service n° 2015-161 du 1-10-2015

MENESR - DGRH E2-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux chefs de service (pour les personnels en service détaché) ; aux directrices et directeurs d'administration centrale ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs d'établissements publics nationaux ; au directeur général du Réseau Canopé ; au directeur de l'Onisep

La présente note a pour objet la préparation du tableau d'avancement à la hors-classe du corps des IA-IPR au titre de l'année 2016. Elle rappelle les conditions statutaires de promouvabilité, décrit la procédure d'inscription au tableau d'avancement et précise le calendrier de recueil de vos propositions.

Cette campagne 2016 s'inscrit, pour la première année, dans le cadre de la procédure d'avancement de grade mise en place dans Sirhen. Ce changement de processus induit des évolutions dans le traitement des dossiers. Une note technique décrivant les différentes étapes du processus dans l'application vous sera transmise ultérieurement.

Conformément aux dispositions prévues par le [décret n° 90-675 modifié du 18 juillet 1990](#) portant statut des IA-IPR et des IEN, notamment ses articles 12-2 et 28-1, les IA-IPR sont évalués par leur supérieur hiérarchique (évaluateur), selon un rythme triennal, au cours d'un entretien professionnel, sur la base d'une lettre de mission personnalisée.

L'inscription au tableau d'avancement à la hors classe des IA-IPR permet de reconnaître ceux d'entre eux qui, satisfaisant aux conditions rappelées

ci-après, se distinguent par leur manière de servir et leur contribution à la performance du système éducatif.

## 1- Conditions pour l'inscription au tableau d'avancement

Les IA-IPR pouvant être inscrits au tableau d'avancement à la hors-classe doivent remplir, **au 31 décembre 2016**, les deux conditions suivantes :

- avoir atteint le 6<sup>e</sup> échelon de la classe normale ;
- justifier de six années de services effectifs accomplis dans le corps des IA-IPR depuis leur nomination **en qualité de stagiaire**.

**Important** : pour les agents issus d'autres corps, qui ont été accueillis en détachement dans le corps des IA-IPR, les périodes accomplies dans cette position sont prises en compte dans le calcul de l'ancienneté de six ans.

## 2- Établissement des propositions d'avancement

### 2-1- Détermination des agents susceptibles d'être promus à la hors-classe

Il vous appartient d'établir vos propositions au regard de l'ensemble des agents concernés.

### 2-2- Évaluation des IA-IPR

J'appelle votre attention sur l'importance de l'évaluation de tous les inspecteurs proposés pour cet avancement, en conformité avec les dispositions du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 précité.

Je rappelle que cette évaluation doit permettre d'apprécier l'action de ces personnels à partir des objectifs fixés pour une période de trois ans dans leur lettre de mission.

**Seuls les IA-IPR remplissant, au titre de l'année 2016, les conditions pour être inscrits au tableau d'avancement à la hors-classe pour la première fois ou n'ayant pas été évalués au cours des trois années passées, feront l'objet d'une évaluation.** En outre, il n'est pas nécessaire d'évaluer les IA-IPR détachés dans des

fonctions d'IA-Dasen ou IA-Daasen, ayant fait l'objet d'une évaluation dans le cadre d'une procédure de nomination dans l'emploi pendant l'année 2015.

### 2-3- Établissement des dossiers de promotion

Les dossiers des IA-IPR promouvables, dits dossiers de promotion, comprennent les éléments figurant en annexe à la présente note.

#### Fiche d'évaluation

Le contenu de celle-ci est adapté aux fonctions exercées.

▪ La fiche figurant en annexe 1 correspond aux situations suivantes :

- IA-IPR affectés en académie, chargés d'une mission d'inspection pédagogique régionale ou assurant des fonctions de conseillers de recteur. Dans ce cas, **l'évaluateur est le recteur**. Les IA-IPR doivent lui remettre un **rapport d'activité**, préalablement à leur évaluation. Ce rapport d'activité peut comprendre une partie relative à des missions nationales qui fera l'objet d'une validation par le correspondant académique de l'inspection générale de l'éducation nationale avant transmission au recteur.

- IA-IPR affectés en université, IA-IPR chargés d'une mission d'inspection générale à temps plein, affectés à l'administration centrale du ministère en charge de l'éducation nationale, en Dronisep, en CRDP, placés en position de détachement ou mis à disposition.

Dans ces cas, l'évaluateur est le chef de service (ou directeur) des administrations ou organismes auprès desquels les IA-IPR exercent leurs fonctions.

Les IA-IPR placés dans ces situations doivent remettre à l'évaluateur un rapport d'activité, préalablement à leur évaluation.

▪ La fiche figurant en annexe 2 correspond aux IA-IPR occupant des emplois fonctionnels d'IA-Dasen et d'IA-Daasen. L'évaluation de ces inspecteurs est réalisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 juillet 2012 et de la note de service annuelle qui vous est transmise par ailleurs.

La fiche d'évaluation des IA-Dasen et IA-Daasen promouvables, dûment complétée, doit être impérativement jointe au dossier.

#### Fiche de synthèse

À l'issue de la procédure d'évaluation, vous proposerez ou non la promotion au moyen de la fiche de synthèse figurant en annexe 3.

Cette fiche sera impérativement remplie **pour chaque IA-IPR promouvable**, quelles que soient ses fonctions.

L'évaluateur y portera une appréciation globale en s'appuyant sur les éléments de l'évaluation.

J'appelle votre attention sur l'importance des appréciations formulées qui doivent permettre d'éclairer pleinement la commission administrative paritaire nationale lors de l'examen des propositions de promotion.

### 3- Présentation des propositions de promotion

À partir des éléments évoqués ci-dessus, vous établirez, par ordre alphabétique, d'une part la liste des personnels proposés pour la hors-classe et, d'autre part, la liste des personnels non proposés.

Ces listes devront être établies selon le modèle qui vous sera adressé par courrier électronique.

La situation des IA-IPR susceptibles de faire valoir prochainement leurs droits à une pension de retraite sera examinée avec une attention particulière.

L'ensemble de ces documents (dossiers de promotion + listes ci-dessus) devront parvenir pour **le vendredi 6 novembre 2015, délai de rigueur**, au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service de l'encadrement, sous-direction de la gestion des carrières des personnels d'encadrement, bureau DGRH E 2-2, 72 rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13.

### 4- Établissement du tableau d'avancement national

Sur la base de vos propositions, un projet de tableau d'avancement national au titre de l'année 2016 sera soumis à l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des IA-IPR qui se réunira le **17**



**décembre 2015.**

Les nominations à la hors classe du corps des IA-IPR seront prononcées dans l'ordre des inscriptions au tableau annuel d'avancement arrêté par mes soins.

Mes services sont à votre disposition pour examiner les difficultés ou questions que pourrait soulever la mise en œuvre de cette procédure.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale des ressources humaines,  
Catherine Gaudy

**Annexe 1**

↳ Fiche d'évaluation des IA-IPR

**Annexe 2**

↳ Fiche d'évaluation des Dasen et des Daasen

**Annexe 3**

↳ Fiche de synthèse - promotion à la hors-classe des IA-IPR au titre de l'année 2016

**Annexe 4**

↳ Curriculum vitae

**Annexe 1**  
**Fiche d'évaluation des IA-IPR (\*)**

**Identification (à remplir par l'intéressé[e])**

Nom : ..... Prénom : .....

Nom d'usage : .....

IA-IPR : Discipline : .....

Académie : ..... Ministère : ..... Établissement public : .....

Classe normale  Échelon : ..... Chevron : ..... Depuis le .....

Recrutement : Année / \_ / \_ / \_ / \_ / Concours  Liste d'aptitude  Détachement

**Carrière**

**Postes occupés en tant qu'IA-IPR (académies et dates)**


**Postes occupés avant l'entrée dans le corps des IA-IPR**


**Titres universitaires, diplômes, concours, CV selon modèle joint**


(\*) sauf Dasen et Dasen adjoint (fiches spécifiques).

## **Rapport d'activité (à rédiger par l'intéressé[e], deux pages maximum)**

L'intéressé(e) produira ce rapport, en référence à sa lettre de mission à joindre, en faisant état de l'ensemble de ses activités s'inscrivant dans le champ du programme de travail académique (PTA) et/ou relevant de missions confiées par l'inspection générale de l'éducation nationale. La lettre de mission sera jointe au rapport.

Nb : ce rapport doit être transmis au correspondant académique de l'inspection générale de l'éducation nationale pour validation des éléments relevant de missions nationales. Le correspondant académique de l'inspection générale de l'éducation nationale portera une mention spécifique en vue d'éclairer l'évaluateur sur les activités réalisées dans ce cadre.

**Observations du correspondant académique de l'inspection générale de l'éducation nationale**

Date et signature de  
l'inspecteur général

**Observations de l'intéressé(e) :**

Date et signature de  
l'intéressé(e)

## Évaluation individuelle (à remplir par l'évaluateur)

L'évaluateur portera une appréciation sur l'accomplissement des missions, selon les 6 items suivants, au regard de la lettre de mission en cours.

Nb : les inspecteurs exerçant les fonctions de conseiller de recteur ne sont pas nécessairement concernés par la totalité des rubriques ci-dessous.

### 1 – Suivi et accompagnement des personnels

--

### 2 – Formation des personnels

--

### 3 – Contribution au pilotage académique

--

### 4 - Animation et impulsion

--

### 5 – Évaluation des enseignements et des établissements

--

**6 – Expertise – Missions de conseiller**

**Appréciation globale de l'évaluateur sur la manière de servir et le degré d'atteinte des objectifs fixés par la lettre de mission.**

Date et signature de  
l'évaluateur

**Observations de l'intéressé(e) :**

Date et signature de  
l'intéressé(e)

## PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

### 1 - Dans les mêmes fonctions

- Envisagez-vous une mutation ? oui  non   
À quelle échéance ?
- Êtes-vous intéressé(e) par un poste à l'étranger ? oui  non   
(dans les réseaux de l'AEFE, de la MLF ou du ministère des affaires étrangères)  
Si oui, dans quelles zones géographiques ?
- Êtes-vous intéressé(e) par des missions courtes à l'étranger ? oui  non
- Quelles sont vos compétences déjà mobilisables pour les objectifs que vous vous fixez et celles que vous souhaitez développer ?

### 2 - Dans d'autres fonctions

- Envisagez-vous des fonctions de conseiller de recteur ou un détachement dans un emploi fonctionnel (par exemple Dasen adjoint) ?  
À quelle échéance ? oui  non
- Envisagez-vous un détachement vers un autre corps de la fonction publique d'État ou d'autres fonctions publiques ?  
oui  non   
Si oui, précisez à quelle échéance ?
- Quelles sont vos compétences déjà mobilisables pour les objectifs que vous vous fixez et celles que vous souhaitez développer ?

**Avis de l'évaluateur sur le projet  
d'évolution de carrière**

Date et signature de l'évaluateur

**Observations de l'intéressé(e)**

Date et signature de l'intéressé(e)

## Besoin de formation au regard de l'évaluation et du projet d'évolution de carrière

### 1 - Formations suivies depuis la titularisation

Thèmes	Objectifs	Dates

### 2 - Formations envisagées

Thèmes	Objectifs	Avis de l'évaluateur
		<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable Motif :
		<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable Motif :
		<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable Motif :

### 3- Entretien de carrière

Souhait de l'intéressé(e) d'un entretien de carrière (à remplir par l'intéressé(e))  oui  non

Opportunité d'un entretien de carrière (à remplir par l'évaluateur)  oui  non

Date et signature de l'évaluateur	<p><b>Observations de l'intéressé(e)</b></p>          Date et signature de l'intéressé(e)
-----------------------------------	---



**Annexe 2**  
**Fiche d'évaluation des Dasen et Daasen**

NOM : Prénom :  
Académie : Affectation :  
Depuis le (format jj/mm/aaaa) :  
Recteur évaluateur :

**RENSEIGNEMENTS D'ORDRE PERSONNEL**

Date de naissance (format jj/mm/aaaa) :  
Adresse :  
Téléphone professionnel : Portable :  
Adresse électronique :

**TITRES UNIVERSITAIRES, DIPLÔMES ET CONCOURS**

**Distinctions honorifiques**

**EMPLOIS ANTÉRIEURS**

**- emplois de Dasen ou de Daasen précédemment occupés :**

**- autres fonctions :**

**Mise en œuvre de la lettre de mission – année .....**  
**(joindre la lettre de mission et un rapport d'activité)**

**AUTOÉVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXÉS**

- événements marquants sur la période :

**OBJECTIFS PRIORITAIRES POUR L'ANNÉE À VENIR**

**APPRÉCIATION GLOBALE DU DASEN SUR LE DEGRÉ D'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET LA MANIÈRE  
DE SERVIR DU DASEN**

Nom, date et signature du Dasen

**APPRECIATION GLOBALE DU RECTEUR SUR LE DEGRE D'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET LA MANIERE DE SERVIR DU DASEN OU DU DAASEN**

**AVIS DU RECTEUR**

**COMPÉTENCES ET QUALITÉS PROFESSIONNELLES DU DASEN OU DU DAASEN**

(exemples : capacité à décider et à convaincre, analyse et organisation, pilotage, représentation, travail en équipe, etc.)

**QUALITÉS COMPORTEMENTALES DU DASEN OU DU DAASEN**

(exemples : loyauté, force de travail, ouverture d'esprit, charisme, capacités d'adaptation,...)

## ÉVOLUTION DE CARRIERE ET POTENTIEL

### PROJETS DE CARRIERE (\*)

### FORMATIONS SUIVIES ET BESOINS IDENTIFIES (\*)

(\*) À renseigner par le Dasen ou le Daasen évalué.

**Avis sur l'évolution de carrière souhaitée**

Le candidat peut envisager une :

- mobilité sur poste à niveau de responsabilité accrue
- mobilité sur poste à niveau de responsabilité équivalente
- mobilité sur poste à niveau de responsabilité moindre
- première nomination sur poste du Dasen

À court terme

À moyen terme

**Appréciation du potentiel (notamment sur les compétences managériales et les capacités d'adaptation) et avis global :**

Date et signature du recteur

Pris connaissance (page 2 à 5) le :

Observations éventuelles

Date et signature de l'évalué : Dasen ou Daasen

**Annexe 3**  
**Fiche de synthèse (\*)**  
**Promotion à la hors-classe des IA-IPR au titre de l'année 2016**

Nom :

Prénom :

Académie :

Discipline ou fonctions :

Date de la dernière évaluation :

**Appréciation du supérieur hiérarchique (évaluateur)**

**Avis :**

**Proposé**

**Non proposé**

Date et signature du supérieur  
hiérarchique

---

**Observations de l'intéressé(e)**

Date et signature de  
l'intéressé(e)

(\*) À remplir, quelles que soient les fonctions exercées (y compris celles de Dasen et Dasen adjoint).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**CURRICULUM VITAE  
PERSONNEL D'ENCADREMENT**

Ministère d'affectation	Éducation nationale
Corps/Grade	
Emploi occupé	
Position	activité

**DONNÉES PERSONNELLES**

Civilité	Monsieur
Nom d'usage	
Nom de naissance	
Prénom(s)	
Adresse postale	
Téléphone(s)	
Courriel	-
Date de naissance	
Nationalité	FRANCAISE autre, à préciser :
Situation familiale	
Nombre d'enfants à charge	
Mobilité géographique	

**FORMATION(S)**

DIPLÔMES/TITRES/CERTIFICATS OBTENUS		
Année d'obtention	Établissement	Intitulé exact du diplôme, titre ou certificat obtenu

CONCOURS/EXAMENS PROFESSIONNELS OBTENUS		
Année d'obtention	Administration organisatrice	Intitulé exact du concours ou de l'examen professionnel obtenu
FORMATIONS SUIVIES		
Dates	Organisme de formation	Intitulé exact de la formation suivie - Compétences professionnelles couvertes
EXPÉRIENCE(S) PROFESSIONNELLE(S)		
Dates		
Intitulé du poste		
Corps/Grade		
Affectation	établissement :	
	académie :	
Caractéristiques (EPLÉ ou EPNE)	catégorie financière :	
	dispositif(s) particulier(s) :	
Adresse postale		
Dates		
Intitulé du poste		
Corps/Grade		
Affectation	établissement :	
	académie :	
Caractéristiques (EPLÉ ou EPNE)	catégorie financière :	
	dispositif(s) particulier(s) :	
Adresse postale		
Dates		
Intitulé du poste		
Corps/Grade		
Affectation	établissement :	
	académie :	
Caractéristiques (EPLÉ ou EPNE)	catégorie financière :	
	dispositif(s) particulier(s) :	
Adresse postale		



PRINCIPALE(S) COMPÉTENCE(S) ACQUISE(S)	
Champ de compétences	Actions ou projets réalisés
Éducation-Formation	
Langue <input type="checkbox"/> langue maternelle	
autre, à préciser :	
Sur évaluation*	Comprendre   Parler   Ecrire
Niveau élémentaire	<input type="checkbox"/> <b>A1</b> <input type="checkbox"/> <b>A2</b> <input type="checkbox"/> <b>A1</b> <input type="checkbox"/> <b>A2</b> <input type="checkbox"/> <b>A1</b> <input type="checkbox"/> <b>A2</b>
Niveau indépendant	<input type="checkbox"/> <b>B1</b> <input type="checkbox"/> <b>B2</b> <input type="checkbox"/> <b>B1</b> <input type="checkbox"/> <b>B2</b> <input type="checkbox"/> <b>B1</b> <input type="checkbox"/> <b>B2</b>
Niveau expérimenté	<input type="checkbox"/> <b>C1</b> <input type="checkbox"/> <b>C2</b> <input type="checkbox"/> <b>C1</b> <input type="checkbox"/> <b>C2</b> <input type="checkbox"/> <b>C1</b> <input type="checkbox"/> <b>C2</b>
* cadre européen commun de référence	
DIVERS (publication(s), distinction(s), loisir(s), autre(s)...)	

## Mouvement du personnel

### Nomination

#### **Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale**

NOR : MENH1521016D

décret du 25-9-2015 - J.O. du 27-9-2015

MENESR - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 25 septembre 2015, Florent Rochedix, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (académie de Paris), est nommé directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Marne.

## Mouvement du personnel

### Nomination

#### **Directeur académique des services de l'éducation nationale**

NOR : MENH1521172D

décret du 25-9-2015 - J.O. du 27-9-2015

MENESR - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 25 septembre 2015, Anne-Marie Maire, directrice académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme, est nommée directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin à compter du 1er octobre 2015, en remplacement de Maryse Savouret, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

## Mouvement du personnel

### Nomination

#### Candidats admis au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2015

NOR : MENH1500596A

arrêté du 8-10-2015

MENESR - DGRH E2-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 octobre 2015 les fonctionnaires admis au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale, à la session 2015 dont les noms suivent, sont nommés, pour une période d'un an à compter du 1er septembre 2015, inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires :

#### Enseignement du premier degré

Yoann Adler, Lyon, professeur des écoles  
Magali Allafort-Duverger, Grenoble, professeure des écoles  
Katia Ambrosini, Grenoble, professeure certifiée  
Nathalie Badorc, Toulouse, professeure des écoles  
Leila David, Aix-Marseille, professeure des écoles  
France Biarnes-Kihl, Dijon, professeure des écoles  
Monsieur Manuel Bock, Lille, professeur des écoles  
Élisabeth Oudon, Dijon, professeure des écoles  
Geneviève Lupon, Martinique, professeure des écoles  
Monsieur Emmanuel Brault, Amiens, professeur des écoles  
Franck Breton, Lille, professeur des écoles  
Aude Briot, Créteil, professeure certifiée  
Véronique Brun, Aix-Marseille, professeure des écoles  
Anne-Marie Sabler, Amiens, professeure des écoles  
Nathalie Pichard, Lille, professeure des écoles  
Jean-Noël Chaffre, La Réunion, professeur des écoles  
Bruno Champigneul, La Réunion, professeur des écoles  
Yves Chobeaux, Rennes, professeur des écoles  
Sébastien Collet, Lyon, professeur certifié  
Christophe Combes, Bordeaux, professeur des écoles  
Hélène Conan, Rennes, professeure des écoles  
Annie Cabrera, Créteil, professeure des écoles  
Viviane Darmon, Amiens, professeure des écoles  
Gaëtan Dermigny, Amiens, professeur des écoles  
Sandra Diaz-Lecina, Toulouse, professeure certifiée  
Élisabeth Lameynardie, Martinique, professeure des écoles  
Émeline Gardel, Amiens, professeure des écoles  
Stéphanie Saint-Léger, Lille, professeure des écoles  
Mike Dulcio, Martinique, professeur des écoles  
Brigitte Ventre, Paris, professeure des écoles  
Jean-Michel Faivre, Besançon, professeur des écoles  
Éric Fleurat, Nantes, professeur des écoles  
Catherine Ferant, Orléans-Tours, professeure des écoles

Madame Pascale Borgnon, Caen, professeure des écoles  
Éric Fuentes, Lyon, professeur des écoles  
Noëllie Goulefer, Lyon, professeure des écoles  
Laurence Cathelin, Rennes, professeure des écoles  
Valérie Hannibal, Orléans-Tours, professeure des écoles  
Pierre-Louis Imbert, Lyon, professeur des écoles  
Florence Leray, Nantes, professeure des écoles  
Samir Khedimi, Montpellier, professeur des écoles  
Grazyna Duchaufour, Mayotte, professeure des écoles  
Christine Vallin, Dijon, professeure certifiée  
Jean-Marc Lapegue, Poitiers, professeur des écoles  
Sylvie Laure, Nice, professeure des écoles  
Monsieur Stéphane Le Fur, Versailles, professeur des écoles  
Anne-Marie Leygonie, Nancy-Metz, professeure des écoles  
Jean-René Leandri, Clermont-Ferrand, professeur des écoles  
Caroline Lenoir, Créteil, professeure des écoles  
Valérie Loiseau, Paris, professeure des écoles  
Nathalie Lollier-Reuss, Versailles, professeure des écoles  
Corinne Letin, Guadeloupe, professeure des écoles  
Marion Mallet-Petiot, Paris, professeure des écoles  
Nicolas Martin, Créteil, professeur des écoles  
Jean-Yves Mary, Rouen, professeur des écoles  
Madame Pascale Schwager, Créteil, professeure des écoles  
Marie Gentile, Nancy-Metz, professeure des écoles  
Liliane Laguerre, Martinique, professeure des écoles  
Madame Frédérique Falco, Bordeaux, professeure des écoles  
Corinne Dufour, Montpellier, professeure des écoles  
Valérie De Nadai, Orléans-Tours, professeure des écoles  
Ludovic Peculier, Orléans-Tours, professeur des écoles  
Alain Pereira, Nantes, professeur des écoles  
Rodrigue Pilleul, Rouen, professeur des écoles  
Michaël Porte, Besançon, professeur certifié  
Alexandra Pouget, Créteil, professeure certifiée  
François Predinas, Amiens, professeur certifié  
Philippe Robert, Rennes, professeur des écoles  
Soraya Rommel, Clermont-Ferrand, professeure des écoles  
Adeline Rouleau-Glacon, Dijon, professeure des écoles  
Céline Mourot-Storck, Strasbourg, professeure des écoles  
Monsieur Frédéric Vaas, Rouen, professeur des écoles  
Madame Pascale Varay, Aix-Marseille, professeure des écoles  
Isabelle Culoma, Grenoble, professeure des écoles  
Farid Zaidi, Montpellier, professeur des écoles

## Enseignement du second degré

### Information et orientation

Isabelle Bertrand, Grenoble, professeure certifiée  
Marie-Hélène Gros, Versailles, conseillère d'orientation-psychologue  
Madiha Hadi, Dijon, professeure certifiée  
Amelia Lemaire, Toulouse, directrice de CIO  
Murielle Loquet, Amiens, conseillère d'orientation-psychologue  
Serge Pailler, Limoges, directeur de CIO  
Geneviève Saint-Huile, Lille, conseillère d'orientation-psychologue

Cécile Saliva, Toulouse, conseillère principale d'éducation

Anne-Marie Vaupotich-Schildknecht, Créteil, professeure des écoles

**Enseignement général : Lettres-histoire géographie, dominante histoire géographie**

Michaël Couronnet, Orléans-Tours, professeur de lycée professionnel

**Enseignement général : Lettres-histoire géographie, dominantes lettres**

Christine De Sainte Maresville, Lille, professeure de lycée professionnel

Laurence Hainfray, Reims, professeure de lycée professionnel

Madame Emmanuelle Kalonji, Grenoble, professeure de lycée professionnel

Grégory Paul, Montpellier, professeur de lycée professionnel

Virginie Rubira, Toulouse, professeure de lycée professionnel

**Enseignement général : Lettres-langues vivantes, dominante anglais**

Malika Saidi, Lyon, professeure de lycée professionnel

**Enseignement technique : Économie et gestion**

Laurent Bertrand, Grenoble, professeur certifié

Agnès Cottet-Dumoulin, Grenoble, professeure de lycée professionnel

Anna David-Ayada, Toulouse, professeure certifiée

Jean-Michel Felix, Lille, professeur de lycée professionnel

Fabienne Godard, Aix-Marseille, professeure certifiée

Christine Guichart, Lyon, professeure de lycée professionnel

David Lallement, Lille, professeur de lycée professionnel

Sabine Lestrade, Créteil, professeure certifiée

El Hassan Sidri, Versailles, professeur de lycée professionnel

**Enseignement technique : Sciences et techniques industrielles dominante Sciences biologiques et sciences sociales appliquées**

Isabelle Chaveyriat, Lille, professeure de lycée professionnel

Alexandre Fundone-Posa, Nice, professeur de lycée professionnel

Virginie Wawrzyniak, Nancy-Metz, professeure de lycée professionnel

**Enseignement technique : Sciences et techniques industrielles dominante Sciences et techniques industrielles**

Julien Antoine, Guadeloupe, professeur de lycée professionnel

Lionel Badon, Dijon, professeur de lycée professionnel

Julien Butet, Paris, professeur de lycée professionnel

Philippe Coden, Caen, professeur de lycée professionnel

Jean-Marc Fantoni, Nancy-Metz, professeur de lycée professionnel

Sébastien Konopczynski, Lille, professeur de lycée professionnel

Monsieur Stéphane Le Gal, Caen, professeur de lycée professionnel

Pascal Le Guen, Toulouse, professeur de lycée professionnel

Pierre Moutons, Grenoble, professeur de lycée professionnel

Jean-Michel Roche, Créteil, professeur de lycée professionnel

Arnaud Tapin, Créteil, professeur de lycée professionnel